

# Le contrôle

## Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

### Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code du commerce et conformément à la loi du 3 juillet 2008 transposant les dispositions du droit européen en matière de rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (4ème et 7ème directives européennes), le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la Direction Financière du groupe. Il a été revu par le Comité d'Audit du 21 février 2013 et approuvé par le Conseil d'Administration du 21 février 2013.

Compte tenu de la filialisation des différentes activités, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

## Le Gouvernement d'Entreprise

### Code de référence

Toupargel Groupe se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites, "Code Middlednext", disponible sur les sites internet [middlednext.com](http://middlednext.com) et [toupargelgroupe.fr](http://toupargelgroupe.fr) (décision du Conseil d'Administration dans sa séance du 19 février 2010).

Il est précisé que :

- Le Conseil d'Administration a bien pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique "points de vigilance" de ce code.
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées afin de renforcer la cohérence des actions mises en oeuvre. Il n'y a pas de limitation de pouvoir pour cette dernière fonction.
- Le Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines ne comprend pas d'administrateur indépendant. Ses attributions ont été élargies aux politiques de rémunération de l'encadrement en général et aux politiques de recrutement et formation.
- Un seul administrateur dispose d'un contrat de travail, Monsieur Pierre Novarina, Directeur Général Adjoint.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration, ses règles, ses missions, son mode de fonctionnement sont traités dans la partie "Gouvernement d'Entreprise" du présent rapport.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres en 2012. Trois administrateurs sont considérés comme indépendants. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur (publié sur le site internet [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)) rappelant les droits et devoirs et complétant les dispositions légales, statutaires et réglementaires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2012 avec un taux de présence de 93 %. Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent chaque mois un reporting sur l'activité du Groupe. En 2012, le Conseil d'Administration s'est notamment prononcé sur les budgets et plans, sur les arrêtés des comptes annuels, semestriels et trimestriels, sur les documents diffusés aux actionnaires et aux investisseurs, sur le projet stratégique Cap 2013. Il a auditionné des managers du Groupe.

Le Conseil d'Administration procède périodiquement à une autoévaluation. L'autoévaluation, lancée lors de sa dernière réunion de 2012, a été analysée lors du Conseil du 21 février 2013.

Les comités du Conseil : il s'agit pour Toupargel Groupe, du comité stratégique, du comité d'audit et du comité des rémunérations et des ressources humaines. Leurs compositions et missions sont décrites dans la partie "Gouvernement d'Entreprise".

Le comité stratégique s'est réuni une fois début 2013 et a travaillé sur le diagnostic stratégique. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2012, préalablement aux Conseils d'Administration. Le taux de présence a été de 86 %. Le comité des rémunérations et des ressources humaines s'est réuni une fois en 2012. Le taux de présence a été de 100 %.

### Rémunérations versées aux administrateurs

- Les administrateurs indépendants perçoivent des jetons de présence (2 700 € par session en 2012) pour leur participation aux séances du Conseil et aux séances de comité spécialisé (comité d'audit exclusivement).
- Les autres administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux séances du Conseil et des comités.
- Monsieur Roland Tchénio, PDG, perçoit une rémunération (fixe uniquement) de la part de Toupargel Groupe et fixée dans le cadre du comité des rémunérations et des ressources humaines.
- Monsieur Pierre Novarina, DGA, perçoit une rémunération du fait de son contrat de travail de la part de Toupargel Groupe ; elle est composée d'une partie fixe et d'un variable fonction de l'atteinte d'une part, d'un objectif de résultat du Groupe et, d'autre part, d'objectifs personnels. Il est bénéficiaire de stocks options.
- Les tableaux récapitulatifs de rémunérations et assimilés sont repris dans la partie "Gouvernement d'Entreprise".

### Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées dans les statuts (disponibles au siège social), résumées dans la partie "Informations juridiques" du présent rapport et disponibles sur le site [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr).

# Gestion des risques et contrôle interne

## Référentiel utilisé

Le Groupe se conforme aux principes énoncés dans le cadre de référence et du guide d'application publiés par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Définition

La gestion des risques et le contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes, chartes et règles internes à l'entreprise,
- d'analyser, de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- de s'assurer du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité et fiabilité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

## Processus

### Environnement de contrôle

Sensibilisation du personnel : les valeurs du Groupe - la Passion client, l'Excellence opérationnelle, l'Ambition et l'Esprit d'équipe - sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Le Groupe a élaboré une charte éthique, construite autour de cinq principes : la responsabilisation, le respect, la transparence, la confiance et l'intégrité. Une commission interne « CNIL » se réunit en tant que de besoin, afin de vérifier le respect par le Groupe des recommandations de la CNIL, procéder aux éventuelles régularisations et sensibiliser le personnel.

Une procédure dite de "signalement" a été élaborée et diffusée en 2011, décrivant les types de faits relevant du dispositif, les modalités de recueil et de traitement de l'information.

Le règlement intérieur des sociétés : Le règlement intérieur en vigueur est adapté périodiquement. Il est destiné notamment à fixer les règles de discipline, les mesures d'applications de la réglementation en matière de santé et sécurité.

Définition des fonctions et missions : chaque poste est décrit et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis "d'incentives".

Délégations de pouvoir : des délégations de pouvoir limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, qualité produits, environnement, respect des législations du travail, commerciales, financières, etc.

Formation du personnel : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci a à mettre en œuvre.

### Principaux acteurs

- Le Conseil d'Administration, dont les missions sont de contribuer à définir la stratégie, suivre sa mise en œuvre, évaluer les projets, proposer à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Un reporting mensuel permet d'assurer le suivi des opérations ;
- Le Comité d'Audit (voir Gouvernement d'Entreprise). Ce comité dispose d'une charte et d'un guide. La composition et le fonctionnement de ce comité est conforme à la 8ème directive et à l'article L823-19 du Code de Commerce ;
- Le Comité des rémunérations et des ressources humaines (voir Gouvernement d'Entreprise) ;
- Le Comité des Risques, chargé d'établir une cartographie des risques pouvant influencer sur l'entreprise et chargé de définir des plans d'actions ;
- La commission interne « CNIL » (voir ci-dessus) ;
- Le Comité de Direction ;
- Le Comité Exécutif (voir ses missions dans la partie « Fonctionnement ») ;
- La Direction Générale ;
- Les responsables opérationnels ou fonctionnels et notamment :
  - La Direction Qualité en charge du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plates-formes, du service consommateurs,
  - Les Directions Informatiques en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information et du plan de continuation d'activité en matière de système d'informations,
  - La Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux et qui met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
  - La Direction Financière avec le Contrôle de Gestion,
  - L'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du Contrôle Interne. La charte du service d'audit interne définit sa mission et son champ d'intervention.

### Principales références et actions

- Le recensement des risques : sous l'égide du Comité des Risques, une démarche a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques. La cartographie est revue chaque année et la mise en œuvre des recommandations suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés. L'analyse des risques est reprise dans la partie facteurs de risques du présent rapport. Des tests d'intrusion informatique par une société externe ont été mis en œuvre en 2011 et ont abouti à des recommandations.
- Le recensement des risques professionnels : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un « document unique » par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie. Ce document est mis à jour chaque année.
- Une Commission Sécurité Automobile qui œuvre à la réduction de la sinistralité automobile. Celle-ci a été réduite de 30 % en 4 ans.
- Un Comité « Bien-être et performances au travail » chargé de prévenir les risques psycho-sociaux d'une part et une cellule de soutien

psychologique aux collaborateurs en ressentant le besoin avec un partenariat externe d'autre part ont été mis en place.

- Le Système de Management de la Qualité identifie les processus de l'entreprise, les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise à savoir contrôle, procédures (manuel et diffusion sur l'intranet), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.
- Les manuels de procédures décrivent les procédures applicables. Elles sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise. En 2012, 62 procédures ont été mises à jour, établies ou déployées.
- La charte d'utilisation du système d'informations définit les droits et obligations des utilisateurs.
- La charte d'expression sur les réseaux sociaux rappelle les règles d'expression élémentaires à respecter.
- La démarche Développement Durable, avec l'établissement d'un bilan carbone et la définition d'actions dont l'exécution est en cours (voir partie "Développement durable"), ainsi que d'indicateurs.
- L'année 2012 a été marquée par le déploiement d'une démarche de certification de services. Celle-ci porte sur un périmètre large depuis la prise de commande jusqu'à la livraison incluant le service clients et une partie des services centraux. Cette certification, concernant 80 sites, repose sur un référentiel portant sur 50 engagements validés par un comité externe composé de représentants des autorités officielles, d'organismes de consommateurs et piloté par le certificateur SGS. Le certificat Qualicert a été obtenu le 25 janvier 2013.

## Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

### Principaux acteurs

- La Direction Financière du Groupe en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.
- Le Contrôle de Gestion (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit avec la comptabilité les états financiers, les tableaux de bord, les budgets.
- La fonction de vérification de la qualité du Contrôle Interne assurée par l'Audit interne.

### Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe,
- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts,
- Processus d'arrêté des comptes consolidés et sociaux : planning d'arrêté mensuel, trimestriel, semestriel, annuel et instructions,
- Manuel de révision, permettant la justification des comptes,
- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning,
- Processus budgétaire et suivi mensuel,
- Procédures de recensement des engagements hors bilan,
- Reporting : format unique de reporting interne et liasse de reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit,
- Audit des processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe dont l'activité est la distribution de produits alimentaires aux particuliers suit notamment :

- le chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritère détaillée),
- la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),
- les inventaires physiques,
- les frais de personnel : reporting social (mensuel),
- les coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),
- les coûts téléphoniques (trimestriel)
- les coûts logistiques (mensuel)
- les performances en termes de télévente, de développement.

Il est précisé que la plupart des coûts font l'objet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

### Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations

- Dans le cadre du plan d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures. Des audits périodiques ont été mis en place à partir de l'analyse informatique multicritères de données.
- Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.
- La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable, audit informatique).

### Plan d'actions 2013

Les principales lignes du plan d'action 2013 sont les suivantes :

- Mise en œuvre du plan d'audit interne,
- Reporting : renforcement du suivi des « non-qualités » ayant un impact sur le chiffre d'affaires, la marge,
- Extension du périmètre de la certification Qualicert.

Fait à Civrieux d'Azergues, le 21 février 2013  
Le Président du Conseil d'Administration  
Roland Tchénio

**TOUPARGEL GROUPE**

Société Anonyme - 13 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du président du conseil d'administration**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Aux actionnaires,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOUPARGEL GROUPE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

**Lyon et Villeurbanne, le 26 mars 2013**  
**Les Commissaires aux Comptes**